

## DÉCOUVREZ LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC !

Après quatre mois d'échanges, le compte rendu et le bilan du débat sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée sont [en ligne](#). La Commission particulière du débat public et la présidente de la Commission nationale du débat public, Chantal Jouanno, présenteront les enseignements du débat lors d'une [réunion en ligne](#) [mardi 11 janvier 2022, à 17h30](#). Nous vous attendons nombreux et nombreuses !



---

## LE COMPTE RENDU ET LE BILAN DU DÉBAT SONT EN LIGNE

Le bilan et le compte-rendu du débat public EOS ont été publiés le 31 décembre 2021.

Ces documents témoignent de la diversité des arguments énoncés pendant toute la durée du débat. Loin d'un sondage pour ou contre les éoliennes en mer, il donne à voir la profondeur et la diversité des visions du public concernant la politique énergétique et l'avenir de la Méditerranée.

L'État a maintenant trois mois pour se prononcer sur la suite à donner au projet et pour répondre aux recommandations qui découlent du débat.

Consultez le compte-rendu et le bilan  
du débat public EOS

## PARTICIPEZ A LA REUNION DE PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU EN LIGNE



Réunion de présentation du compte rendu du débat public EOS

**Le 11/01 en visio-conférence**

**17h30 à 19h30**

En présence de Chantal Jouanno, présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), des membres de la Commission du débat public EOS, et des représentant.e.s de l'État et de RTE

L'évènement est ouvert à toutes et tous sur inscription.

Inscrivez-vous

---

## ÉVALUEZ LE DÉBAT EOS



La Commission nationale du débat public souhaiterait recueillir votre avis sur le débat public EOS afin de pouvoir continuer à améliorer ses pratiques. Nous remercions toutes celles et ceux qui pourront répondre à ce questionnaire !

[Je donne mon avis sur le débat EOS](#)

---

## VISIONNEZ ET PARTAGEZ LE ZAPPING DU DÉBAT !



REJOIGNEZ LE DÉBAT SUR

Contactez la commission du débat  
244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris  
<https://eos.debatpublic.fr>

